



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service Paiements
Pour les visites : Rue Joseph II 47 • BE-1000 BRUXELLES

Correspondants :
Monique Denis

Téléphone :
02/509 20 80

email :
paiements-om@onss.fgov.be

Document à renvoyer à l'ONSS
pour déterminer la retenue en faveur de l'INAMI*
et la cotisation de solidarité qui vous sont applicables.

Remarque : les termes utilisés dans le présent document sont à comprendre dans leur sens fiscal (comme dans la déclaration de revenus, par exemple).

L'ONSS doit déduire de votre pension la retenue en faveur de l'INAMI* ainsi que la cotisation de solidarité.

Il y a deux barèmes différents. Pour déterminer le barème à appliquer dans votre cas, nous avons besoin que vous complétiez la demande de renseignements qui figure au verso.

Veillez à communiquer à l'ONSS tout changement de nature à modifier votre situation fiscale (mariage, décès, enfants à charge,...)

Complétez le verso et renvoyez nous ce document

ONSS
DG VII – Sécurité sociale d'outre-mer - Service Paiements
Place Victor Horta, 11
1060 BRUXELLES

ATTENTION : si vous ne nous renvoyez pas ce document, nous devons calculer vos retenues sur la base du barème le moins favorable.

* INAMI : Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité



Numéro de dossier (à compléter) :

Cadre A : si votre domicile est fixé dans un pays de l'Espace Economique Européen (pays de l'Union européenne + Suisse) autre que la Belgique

1. Je suis domicilié dans un pays de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique
 non
 oui. Je joins une attestation de domicile.
2. Je bénéficie d'une pension de mon pays de résidence
 non
 oui. Je joins une attestation de pension indiquant la date de prise de cours.

Cadre B : si vous êtes marié(e)

1. Votre conjoint a-t-il des revenus professionnels supérieurs à :
 - 8 022,00 € **brut** par an comme **travailleur salarié**,
 - 6 417,00 € **net** par an comme **travailleur indépendant** ? non, mon conjoint n'a pas de revenus professionnels qui dépassent un de ces montants.
 oui, mon conjoint a des revenus professionnels qui dépassent un de ces montants.
2. Votre conjoint a-t-il une pension ou un revenu de remplacement (allocation de chômage, indemnité de maladie ou d'invalidité)
 non
 oui

Cadre C : si vous n'êtes pas marié(e) (célibataire, divorcé, veuf)

Vous vivez avec un ou des enfants.

-
- non
-
-
- oui
- Y en a-t-il au moins un ayant droit aux allocations familiales ?
 non
 oui
 - Vivez-vous avec une autre personne que ce ou ces enfants ?
 non
 oui

Je déclare sur l'honneur que ma déclaration est complète et sincère.

Nom et prénom,

date

signature